



AVIS

Signature et approbation traité international

**Avant-projets d'ordonnances portant assentiment à
(1) Fondation UE-ALC ; (2) ACP UE - Nouvelle Zélande et
(3) ADPC UE - Cuba**

20 avril 2017

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	28 mars 2017
Demande traitée par	Assemblée plénière
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	20 avril 2017

Préambule

Les présents avant-projets d'ordonnances portent assentiment à (1) Fondation UE-ALC; (2) ACP UE - Nouvelle Zélande et (3) ADPC UE - Cuba.

1. Fondation UE - ALC

Dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Amérique latine et centrale et les Caraïbes (ALC) et l'Union européenne, un Accord a été signé le 25 octobre 2016 afin de créer la Fondation UE-ALC. Celle-ci a pour mission de renforcer le partenariat bi-régional EU - CELAC¹ avec une participation accrue de la société civile, d'encourager une compréhension et une connaissance mutuelle entre les deux Régions et de renforcer la visibilité réciproque.

2. APC UE - Nouvelle Zélande

Cet Accord de partenariat et de coopération signé le 5 octobre 2016 fournit une base juridique aux relations entre l'UE et la Nouvelle-Zélande. Il constitue une extension de la Déclaration commune sur les relations et la coopération du 21 septembre 2007 et la remplace. L'Accord met en place un partenariat renforcé afin d'approfondir la coopération sur les questions d'intérêt mutuel. Il repose sur trois piliers : la coopération sur la politique étrangère et les questions de sécurité d'intérêt commun, la coopération sur les matières commerciales et économiques et la coopération sectorielle.

3. ADPC UE - Cuba

Cet Accord de dialogue politique et de coopération signé le 12 décembre 2016 a pour objectif de consolider le dialogue politique, d'améliorer la coopération bilatérale et de mettre en place des stratégies d'actions communes afin de soutenir le processus de transition de l'économie et de la société cubaine, le développement durable, la démocratisation et les droits de l'homme, ainsi que d'apporter des solutions communes aux défis mondiaux. Ce nouveau cadre juridique remplace la position commune 96/697/PESC du 2 décembre 1996.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant aux présents avant-projets d'ordonnances.

*
* *
*

¹ Communauté d'Etats latino-américains et Caraïbes.